

GRAND LIVETTAZ

**Nouvelle donne
pour éclairer les choix d'avenir**

Février 2026

**5 hypothèses issues de la concertation
sur le projet urbain et les sites des écoles**



Sommaire



Édito 03

Rappel 04

Préambule 05

**Deux écoles : une à la Plaine,
l'autre au Chef-lieu 06**

• **Hypothèse 1 08**

• **Hypothèse 2 10**

**Un groupe scolaire unique
à la Livettaz..... 12**

• **Hypothèse 3.1 13**

• **Hypothèse 3.2 17**

**Un groupe scolaire unique
à la Plaine 20**

• **Hypothèse 4 21**

Direction de la publication : Catherine Anxionnaz

Conception : Ajuste

Rédaction : TGTFP et Ajuste

Conception graphique et réalisation : Lili Bouh Studio

Sous la supervision du groupement TGTFP

Remerciements à Agate et Grand Chambéry

Édito

Ces derniers mois, nous avons remis l'écoute et le dialogue au cœur de l'action municipale. Les ateliers, réunions et échanges nourris d'octobre et de novembre ont montré une chose simple et forte : les Bassinotes et Bassinots se mobilisent pour participer aux choix qui engagent leur commune. À partir de vos contributions et de vos attentes, nous présentons aujourd'hui cinq nouvelles hypothèses d'aménagement pour le Grand Livettaz établies selon les différents choix d'implantation des écoles. Ces hypothèses ne sont pas des promesses : ce sont des scénarios argumentés, comparables, conçus comme un véritable outil d'aide à la décision.

Notre ambition est double. D'une part, maîtriser l'urbanisation de notre territoire en reprenant la main sur un site stratégique, afin de créer un cœur de ville cohérent entre la Plaine et le Chef-lieu, respectueux du patrimoine, des paysages et des mobilités. D'autre part, garantir à nos enfants un cadre d'apprentissage digne et durable.

Sur ce point, l'urgence est réelle : nous devons arrêter une trajectoire claire pour le projet scolaire sans tarder, afin de lancer un concours de maîtrise d'œuvre d'ici la fin du premier semestre 2026 et tenir l'échéance de livraison avant fin 2030. Au-delà des enjeux pédagogiques et de sécurité, un retard mettrait la commune face à des conséquences financières lourdes.

Les cinq hypothèses présentées ici sont nées de vos demandes : préserver les espaces verts et la qualité de vie, prioriser les écoles, organiser des mobilités apaisées, calibrer finement le logement et les équipements, sécuriser l'équilibre financier du projet. Chaque scénario est analysé selon les mêmes critères — impacts urbains et paysagers, coûts et phasage, effets sur la circulation et les modes doux, services rendus aux familles,— pour permettre une comparaison transparente et éclairée.

Cette démarche s'inscrit dans le temps long et la responsabilité. Elle vise à transmettre à la prochaine équipe municipale des bases solides, des éléments objectivés et un cap partagé. Nous faisons le choix de la clarté : dire ce qui est possible, ce qui coûte, ce qui rapporte, ce qui protège notre cadre de vie. Maîtriser l'urbanisation, ce n'est pas refuser l'avenir ; c'est le construire avec méthode, en cohérence avec les grands équilibres territoriaux et avec ce qui fait l'âme de Bassens.

Rien de tout cela ne peut se faire sans vous. Aux candidats et à la prochaine équipe municipale de s'emparer de ce travail et de poursuivre le processus de concertation autour de ces hypothèses : vos retours sur ces cinq hypothèses seront déterminants pour affiner, prioriser et trancher. Le dialogue n'est pas une option, et c'est la conviction que j'ai mise en œuvre tout au long de mon (court) mandat : c'est la condition d'un projet juste, soutenable et accepté.

Bassens a devant elle un rendez-vous décisif. Les prochains élus devront prendre des décisions éclairées pour le Grand Livettaz et pour l'école pour un développement maîtrisé, au service des enfants, des familles et de la qualité de vie de tous. Qu'ils avancent avec lucidité, écoute et détermination. C'est ainsi que l'on bâtit un avenir commun.

Catherine Anxionnaz,
Maire de Bassens

Rappel

Le Grand Livettaz, une opportunité exceptionnelle pour Bassens

Le site de la Livettaz a été acquis par l'Établissement Public Foncier Local de Savoie pour le compte de la commune en octobre 2022. Cette acquisition a évité une vente du site à des opérateurs privés dont les projets n'auraient pas forcément été en phase avec les souhaits de la commune et des habitants.

La maîtrise du développement de ce secteur revêt un enjeu stratégique pour la commune.

C'est une opportunité exceptionnelle pour définir, dessiner et organiser la future centralité de Bassens en maîtrisant l'urbanisme et en privilégiant la qualité de vie.

À l'articulation de la plaine et du coteau, l'ouverture du site de la Livettaz doit recréer du lien entre les différents secteurs de la commune. Il s'agit d'offrir une programmation raisonnée, dans un cadre unique conféré par le patrimoine bâti et végétal existant.

C'est ainsi qu'est née la volonté de réfléchir au projet urbain global du Grand Livettaz à l'échelle des secteurs de la Livettaz, du Chef-lieu, de la Plaine et de Chenavier, répondant aux besoins des Bassinotes et des Bassinots notamment dans leur parcours résidentiel.

Calendrier prévisionnel

2022-2026
Définition
du projet urbain

2027-2030
• Procédures
réglementaires,
administratives et
financières
• Nouvelles phases
de concertation

Pose de
la 1^{ère} pierre
du 1^{er} bâtiment

2030
Mise en œuvre
du projet urbain

2030-2040/45
Poursuite de la mise en
œuvre du projet urbain
(60 à 90 logements par an)

3 ans de concertation

La concertation avec la population de Bassens a débuté dès 2023 avec une première réunion d'information avec ateliers le 3 mai 2023, une balade urbaine avec ateliers le 25 octobre 2023 puis une réunion publique avec ateliers le 14 février 2024.

La remise en question du projet scolaire

À la suite du vote négatif sur la poursuite du projet de pôle scolaire unique au Chef-lieu, Catherine Anxionnaz, maire de Bassens a décidé de relancer la réflexion et la concertation au regard de ce nouveau contexte.

Nouveau cycle de concertation fin 2025

Deux grandes balades urbaines suivies d'ateliers ont été proposées le 29 octobre et le 8 novembre selon un déroulé identique :

- **2h de parcours guidé sur le site du Grand Livettaz** (de l'école de la Plaine à la Ferme de Bressieux) expliquant les propositions de scénarios du projet urbain ainsi que les enjeux de mobilité sur les RD8 et RD8E.
- **1h30 d'ateliers de travail avec 2 thèmes au choix :**
 - le projet urbain du Grand Livettaz et le(s) site(s) des écoles,
 - les mobilités.

Le 29 octobre

- Une soixantaine de participants
- 6 tables de travail en atelier de 8 à 10 personnes :
 - 4 sur le projet urbain,
 - 2 sur les mobilités

Le 8 novembre

- Une cinquantaine de participants
- 5 tables de travail en atelier de 8 à 10 personnes :
 - 3 sur le projet urbain,
 - 2 sur les mobilités

Les échanges au cours de ces rencontres ont été particulièrement riches et font l'objet d'un compte-rendu détaillé et d'une synthèse que vous pourrez trouver sur le site internet de la mairie : **bassens-savoie.fr**

Ce présent document présente de nouvelles études menées par le groupement TGTFP directement issues du travail et des propositions de ces réunions de concertation.

Préambule

À la suite des réunions de concertation du 29 octobre et du 8 novembre 2025, plusieurs hypothèses d'implantation des écoles de Bassens ont été retenues pour être explorées :

- 2 hypothèses dans le cas de deux écoles sur deux sites,
- 3 hypothèses dans le cas d'un groupe scolaire unique sur un site.

Ce dossier présente les nouvelles études du groupement TGTFP à partir de ces hypothèses.

DEUX ÉCOLES - 2 SITES		GROUPE SCOLAIRE UNIQUE - 1 SITE		
à la Plaine et Chef-lieu		à la Livettaz	à la Plaine	
HYPOTHÈSE 1	HYPOTHÈSE 2	HYPOTHÈSE 3.1	HYPOTHÈSE 3.2	HYPOTHÈSE 4
La Plaine : construction d'une école et de son restaurant scolaire + Chef-lieu : réhabilitation de l'école existante + construction d'un restaurant scolaire	La Plaine : construction d'une école et de son restaurant scolaire + Chef-lieu : construction nouvelle école et de son restaurant scolaire	Construction d'un groupe scolaire unique et de son restaurant scolaire sur la base du scénario 1 « Symétrie » du projet urbain Grand Livettaz	Construction d'un groupe scolaire unique et de son restaurant scolaire sur la base du scénario 2 « Habiter les murs » du projet urbain Grand Livettaz	Construction d'un groupe scolaire unique et de son restaurant scolaire

Le bilan d'aménagement en quelques mots

Le bilan d'aménagement regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses d'une opération d'aménagement. Il retrace la vie d'une opération et constitue un véritable tableau de bord et outil de pilotage du projet. Il est arrêté une fois les éléments de programmation connus et décidés.

Ce bilan permet de décider le lancement de l'opération et les conditions de réalisation et de financement.

Les tableaux de bilan prévisionnel présentés pour chaque hypothèse comprennent :

- le besoin de financement des opérations d'aménagement (après recettes des droits à construire),
- le besoin de financement pour les équipements publics qui peuvent être programmés (Médiathèque, équipements routiers, etc.),
- Le besoin de financement du projet scolaire.

Une concertation prise en compte

À la suite des réunions de concertation, il a été proposé de renoncer à la construction de nouveaux logements sur le secteur "Colombe" du Chef-lieu, soit 64 logements de moins que les projets initiaux.

Les hypothèses 2 à 4 libéreraient le foncier de l'école du Chef-lieu. Ce secteur pourrait être questionné pour accueillir de nouveaux usages et ainsi aller chercher des recettes pour améliorer le bilan d'opération global (non prises en compte dans les bilans prévisionnels présentés).

Par ailleurs, selon l'implantation des écoles, le nombre de logements est également en baisse par rapport aux premières études.

Cela est présenté en détail ainsi que le bilan financier prévisionnel d'opération pour chaque hypothèse.

L'objectif est d'avoir la vue la plus juste à ce stade des impacts financiers pour la commune selon les choix qui seront faits.

Deux écoles

Une à la Plaine, l'autre au Chef-lieu

HYPOTHÈSE 1

La Plaine :
construction
d'une nouvelle école
et de son restaurant scolaire

+

Chef-lieu :
réhabilitation de l'école
existante
et construction
d'un restaurant scolaire

HYPOTHÈSE 2

La Plaine :
construction
d'une nouvelle école
et de son restaurant scolaire

+

Chef-lieu :
construction
d'une nouvelle école
et de son restaurant
scolaire

Rappel des principes fondamentaux du projet Grand Livettaz sur le secteur de la Plaine

Le secteur de la Plaine s'affirme déjà comme un quartier actif, vivant et durable. Le projet urbain du Grand Livettaz y intègre de nouveaux logements dans une logique de densification maîtrisée et de performance environnementale avec notamment des espaces publics paysagers généreux.

Trois axes d'aménagement

- Un mail central prolongeant l'allée des platanes, qui constitue le cœur du quartier.
- De nouveaux cheminements, dans le prolongement des galeries de la Livettaz, traversant le quartier et reliant deux secteurs autrefois séparés par les anciens murs d'enceinte.
- Un belvédère, situé en lisière du quartier, qui met en valeur les jardins familiaux. Entièrement dédié aux mobilités douces, il accueille également le futur tracé du GR 96.

Ilots de fraîcheur et logements variés

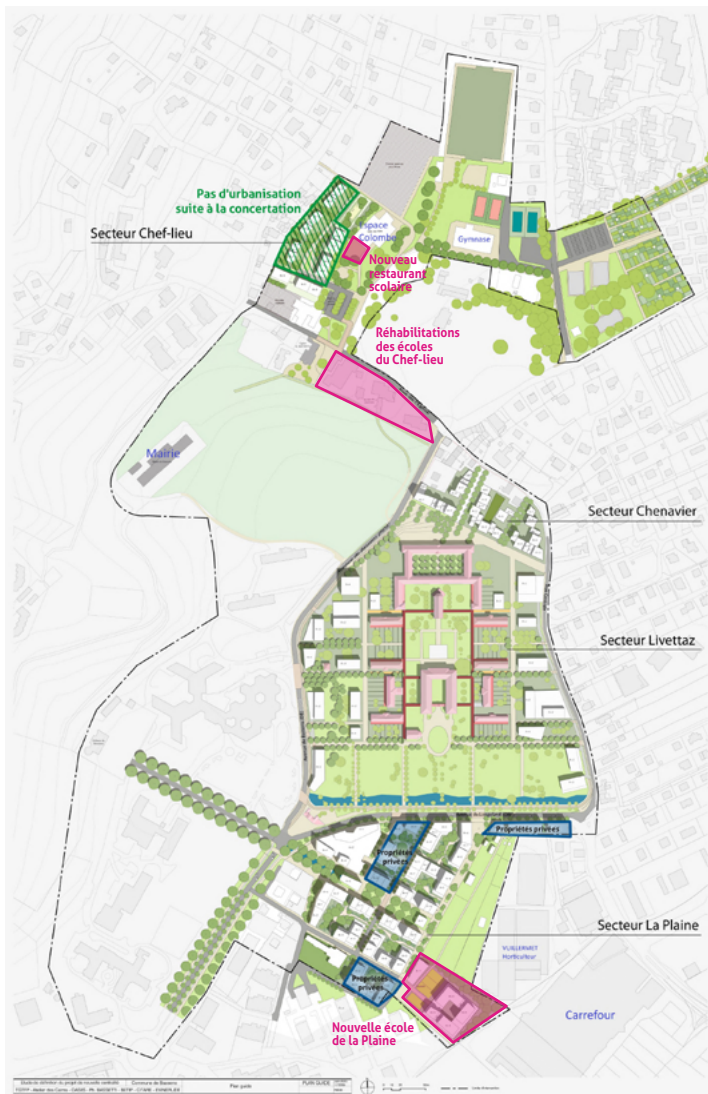
Concernant les nouvelles constructions, chaque îlot (hors emprises bâties) bénéficie d'une pleine terre, laissant place à la nature et favorisant la création d'îlots de fraîcheur, essentiels face au changement climatique.

La variété des hauteurs (de R+1 à R+4) offre aux futurs habitants des vues proches et lointaines différentes, et renforcent le sentiment d'habiter « chez soi ».

Dans le cadre de ces deux hypothèses, l'école élémentaire existante est préservée pour devenir une Maison des associations de la commune de Bassens.

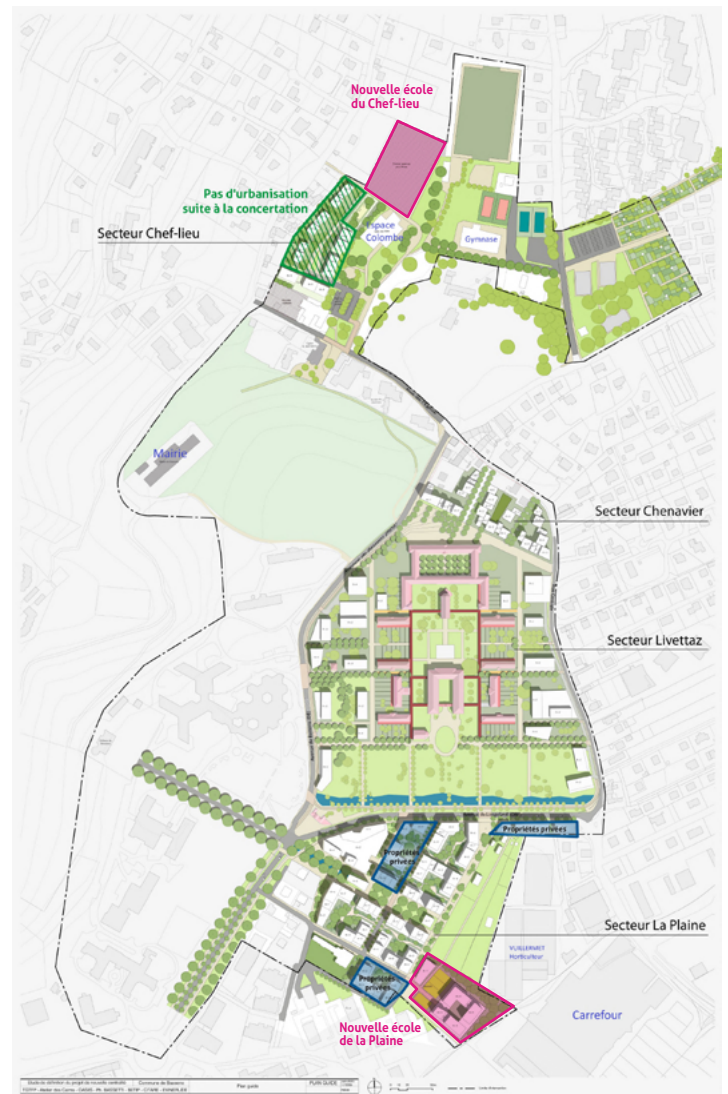
HYPOTHÈSE 1

- **À la Plaine, construction d'une nouvelle école et de son restaurant scolaire**
(4 classes de maternelle, 5 classes d'élémentaire, 1 classe GS-CP)
- **Au Chef-lieu, réhabilitation des écoles maternelle et élémentaire et construction d'un restaurant scolaire**
(10 classes)



HYPOTHÈSE 2

- **À la Plaine, construction d'une nouvelle école et de son restaurant scolaire**
(4 classes de maternelle, 5 classes d'élémentaire, 1 classe GS-CP)
- **Au Chef-lieu, construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire**
(4 classes de maternelle, 6 classes d'élémentaire, 1 classe de GS-CP)



HYPOTHÈSE 1

La Plaine

Construction d'une nouvelle école et de son restaurant scolaire

(4 classes de maternelle, 5 classes d'élémentaire, 1 classe GS-CP)

Espace pédagogique et lieu de sociabilité

La localisation de la nouvelle école de la Plaine sur cette parcelle permet à l'établissement de bénéficier directement de l'espace multisport et des jardins familiaux, transformés en un espace pédagogique et vivant grâce au chemin prolongé jusqu'à la Place des écoles. Cette place, agrandie, devient ainsi un lieu central de sociabilité où enfants, parents, usagers de l'espace multisport, habitants et randonneurs du GR 96, etc. peuvent se croiser.

Accueillir au mieux enfants et personnel scolaire

L'accueil des enfants, qu'ils soient en maternelle ou en élémentaire, est organisé face à la nouvelle place des écoles. Les deux écoles, bien que distinctes, sont reliées par des coursives, permettant à chacune de disposer de sa propre cour et de son préau.

Un restaurant scolaire commun, situé sur le même site, dessert les deux établissements.

Un accueil de jeunes enfants est implanté au rez-de-chaussée d'un immeuble bordant le jardin de l'esplanade centrale. L'école élémentaire existante est conservée et réhabilitée pour devenir un lieu dédié aux associations.



Faciliter les accès et la dépose des enfants

L'accès en voiture à l'école reste possible via la rue des Écoles, comme c'est actuellement le cas, et deux zones de dépose minute sont envisagées pour encourager les déplacements à pied ou à vélo et préserver le caractère écologique et marchable du quartier :

- Une première zone est située le long de la nouvelle rue est-ouest, face à l'école élémentaire existante
- Une deuxième zone se trouve sur la rue des Écoles

Un parking semi-enterré, situé sous la nouvelle école élémentaire, offre 34 places réservées aux enseignants, aux intervenants extérieurs et aux occupants de l'accueil de jeunes enfants. Cette conception limite l'impact visuel et environnemental.



HYPOTHÈSE 1

Chef-lieu

- **Réhabilitation des écoles maternelle et élémentaire (10 classes)**
- **Construction d'un restaurant scolaire**

Une extension de l'Espace Colombe pour le restaurant scolaire

Dans cette hypothèse n°1, la première intention a été de rechercher un emplacement pour le restaurant scolaire aussi proche que possible de l'école du Chef-lieu afin de faciliter les déplacements des enfants.

Le choix s'est ainsi porté sur la construction d'un restaurant en extension de l'Espace Colombe, vers la rue de l'Eglise, plutôt que sur la parcelle du projet de groupe scolaire abandonné, laquelle pourrait ainsi accueillir un autre équipement. Ce choix n'est pas seulement pratique : il offre une opportunité de repenser l'espace urbain autour de l'Espace Colombe.

Un équipement aux multiples rôles

Ce restaurant scolaire dépasse sa vocation première pour s'affirmer comme un véritable levier de requalification urbaine du Chef-lieu :

- Il crée un nouveau visage accueillant pour l'Espace Colombe, en s'adossant à son mur aveugle ;
- Il relie l'Espace Colombe à la rue de l'Eglise et instaure un dialogue avec l'église Saint-Barthélemy, créant une nouvelle dynamique qui met en valeur ce patrimoine.

L'entrée principale de l'Espace Colombe, aujourd'hui invisible depuis la rue de l'Eglise, pourrait être déplacée et repositionnée sur une nouvelle terrasse aménagée autour du restaurant.

L'accès logistique utilise la voie existante.



Le bilan prévisionnel d'opération (projet Grand Livettaz, équipements et projet scolaire)

	Livettaz Symétrie	Livettaz Habiter les murs
Bilan d'aménagement Grand Livettaz	22,3 M€	21,3 M€
Équipements et infrastructures supplémentaires – Maison des associations à la Plaine – Multi Accueil à la Plaine – Médiathèque école de musique, de dessin et de danse à la Livettaz – Avenue de Longefand, avenue de Bassens, rue de l'Eglise, route de la Ferme, – Cheminements doux Chef-lieu et Espace Colombe	13,7 M€	13,7 M€
Projet scolaire – Nouvelle école à la Plaine (10 classes) avec restaurant scolaire – Réhabilitation école Chef-lieu (10 classes) – Restaurant scolaire indépendant	15,7 M€	15,7 M€
Besoins globaux de financement	51,7 M€	50,7 M€
Nbre de logements tous secteurs	765	774



HYPOTHÈSE 2

La Plaine (idem hypothèse 1)
**Construction d'une nouvelle école
et de son restaurant scolaire** (4 classes de
maternelle, 5 classes d'élémentaire, 1 classe GS-CP)

Un site exceptionnel pour l'école du Chef-lieu à côté de l'Espace Colombe

Cette hypothèse propose d'installer la nouvelle école du Chef-lieu sur la parcelle du projet de groupe scolaire abandonné. Véritable « domaine vivant », où loisirs, nature et convivialité se mêlent pour créer un cadre de vie unique, les arguments en faveur de ce site exceptionnel sont nombreux : l'apprentissage de nos enfants au plus près de la nature, réel levier de sensibilisation pour les plus jeunes ; site adapté à la sécurisation des trajets et aux mobilités douces ; proximité immédiate des équipements sportifs communaux.

La topographie, permet de superposer les deux écoles dans un même volume, minimisant ainsi l'impact sur le terrain. L'école maternelle occupe le rez-de-chaussée, tandis que l'école élémentaire se situe à l'étage (R+1).

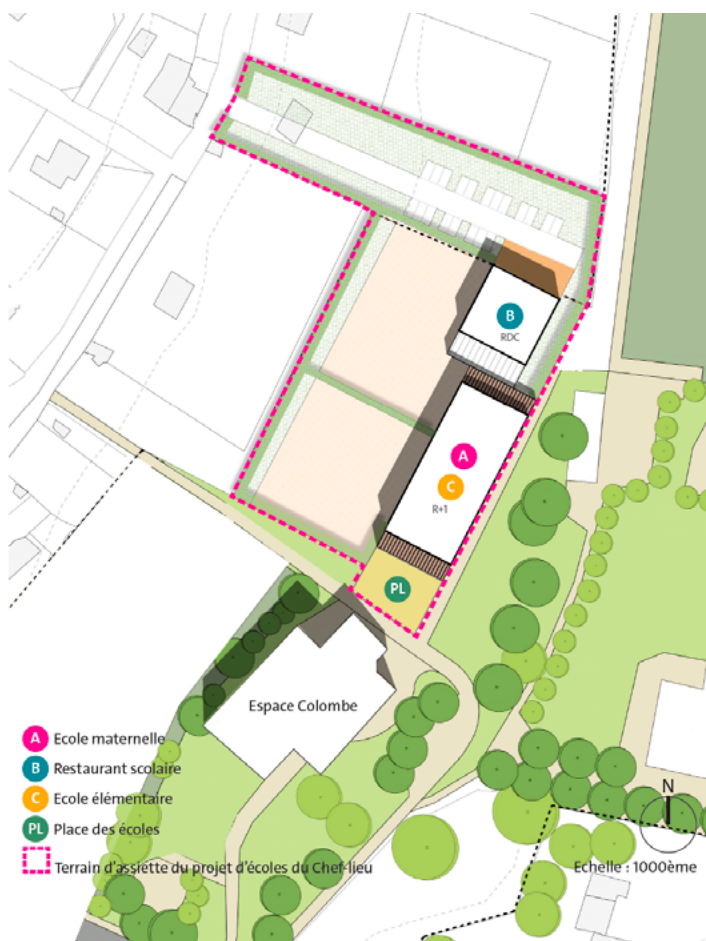
Chef-lieu
**Construction d'une nouvelle école
et de son restaurant scolaire** (4 classes de
maternelle, 6 classes d'élémentaire, 1 classe de GS-CP)

Des flux facilités et une nouvelle animation de quartier

Le restaurant scolaire commun est positionné à l'extrémité du bâtiment, favorisant un accès discret pour les véhicules des enseignants et la logistique, via la rue Georges Lamarque.

Cette organisation des flux permet de rendre le secteur entièrement marchable, depuis la rue de l'Église jusqu'aux écoles.

Une nouvelle place des écoles est imaginée face à l'entrée principale de l'Espace Colombe, créant un lieu de rencontre central pour les habitants. Ces deux équipements, en dialogue, renforcent la convivialité et l'animation du quartier.



Le bilan prévisionnel d'opération (projet Grand Livettaz, équipements et projet scolaire)

	Livettaz Symétrie	Livettaz Habiter les murs
Bilan d'aménagement Grand Livettaz	22,3 M€	21,3 M€
Équipements et infrastructures supplémentaires	13,7 M€	13,7 M€
– Maison des associations à la Plaine		
– Multi Accueil à la Plaine		
– Médiathèque école de musique, de dessin et de danse à la Livettaz		
– Avenue de Longefand, avenue de Bassens, rue de l'Église, route de la Ferme,		
– Cheminements doux Chef-lieu et Espace Colombe		
Projet scolaire	16,7 M€	16,7 M€
– Nouvelle école à la Plaine (10 classes) avec restaurant scolaire		
– Nouvelle école au Chef-lieu (11 classes) avec restaurant scolaire		
Besoins globaux de financement	52,7 M€	51,7 M€
Nbre de logements tous secteurs	764	773

Un groupe scolaire unique à la Livettaz

HYPOTHÈSE 3.1

Sur la base du scénario 1
« Symétrie »
du projet urbain
Grand Livettaz

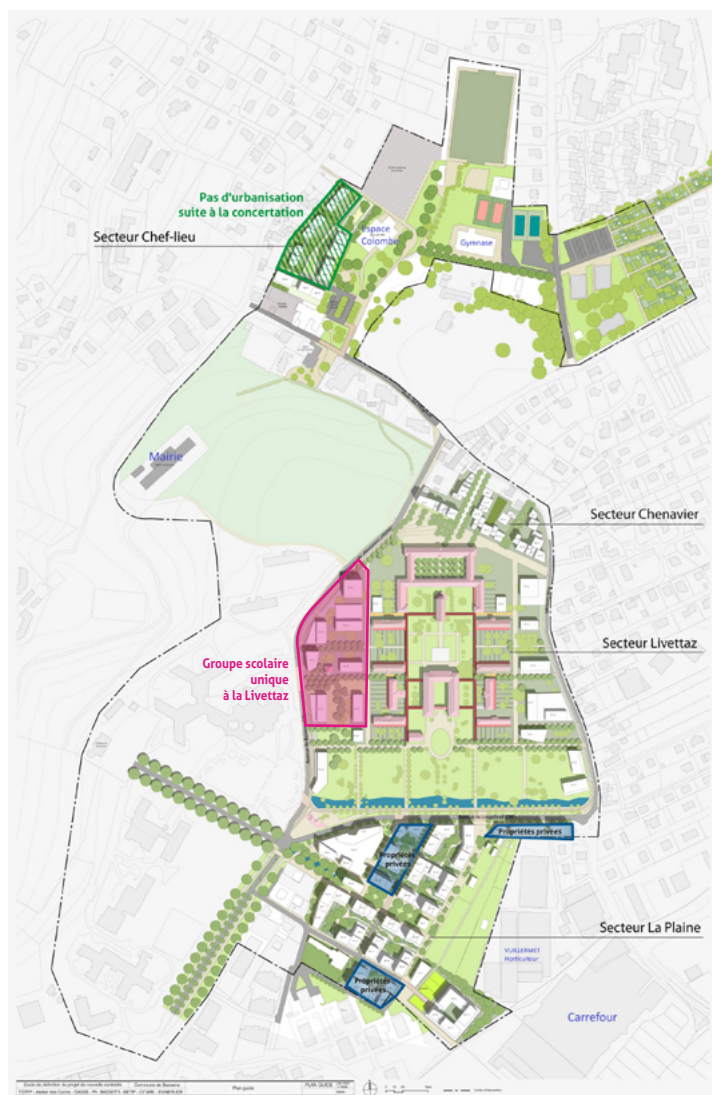
HYPOTHÈSE 3.2

Sur la base du scénario 2
« Habiter les murs »
du projet urbain
Grand Livettaz

HYPOTHÈSE 3.1

Sur la base du scénario 1 "Symétrie" du projet urbain Grand Livettaz

- **Phase 1** : école maternelle de 8 classes avec restaurant scolaire
- **Phase 2** : école élémentaire de 11 classes



Rappel des principes fondamentaux du projet Grand Livettaz sur le secteur de la Livettaz : Scénario 1 "Symétrie"

Le projet urbain Grand Livettaz a établi des principes directeurs urbains et paysagers, considérés comme des invariants devant être intégrés à tout scénario envisageable.

Il s'agit de :

- Créer de nouveaux liens interquartiers nord-sud (du secteur du Chenavier à celui de la Plaine) et est-ouest (du quartier Terraillet au secteur du CHS), pour reconnecter le site à son environnement immédiat ;
- Installer des bâtiments-repères (R+4) à des endroits stratégiques pour signaler les entrées ;
- Ouvrir le cœur de la Livettaz à tous les Bassinots
- Créer une nouvelle place centrale à Bassens en face du bâtiment des Services Généraux ;
- Rendre visibles et accessibles les bâtiments patrimoniaux ;
- Mettre à distance les nouvelles constructions des bâtiments d'origine ;
- Rendre accessible le parc ;
- Limiter la présence des voitures sur le site pour privilégier les mobilités douces.

Le scénario 1 "Symétrie" du projet urbain Grand Livettaz propose de poursuivre la logique de la géométrie orthogonale du cœur patrimonial, afin d'en amplifier la présence.

Les nouveaux axes nord-sud se déploient de part et d'autre de l'axe symétrique originel, entre les bâtiments anciens et les futurs édifices. À l'est et à l'ouest, des liaisons plus discrètes sont prévues pour accéder aux galeries principales du site historique. Trois nouveaux cheminements sont ainsi tracés perpendiculairement, de part et d'autre de l'axe historique.

Trois bâtiments-repères (R+4) sont positionnés pour ponctuer cette composition :

- Le premier dans le prolongement du chemin de la Mairie ;
- Le deuxième dans le prolongement du chemin piéton du CHS ;
- Le dernier en face du parc, faisant face au belvédère de la Plaine.

Afin de préserver la prééminence du patrimoine, seuls les bâtiments-repères dérogent à la règle : toutes les autres constructions respectent la hauteur des édifices historiques.

HYPOTHÈSE 3.1

Sur la base du scénario 1 "Symétrie" du projet urbain Grand Livettaz

Un terrain accessible, un phasage possible

Sur la base du scénario 1 "Symétrie" du projet urbain Grand Livettaz, l'hypothèse 3-1 propose d'implanter le groupe scolaire unique à l'ouest du site de la Livettaz, selon un phasage en deux étapes.

Cette localisation est prioritairement motivée par deux facteurs : une bonne accessibilité depuis l'avenue de Bassens et une minimisation des nuisances générées par le chantier de la seconde phase.

L'importance du programme (8 classes maternelles, 11 classes élémentaires et un restaurant scolaire), exige un terrain d'assiette conséquent notamment à cause de la topographie relativement plate du site.

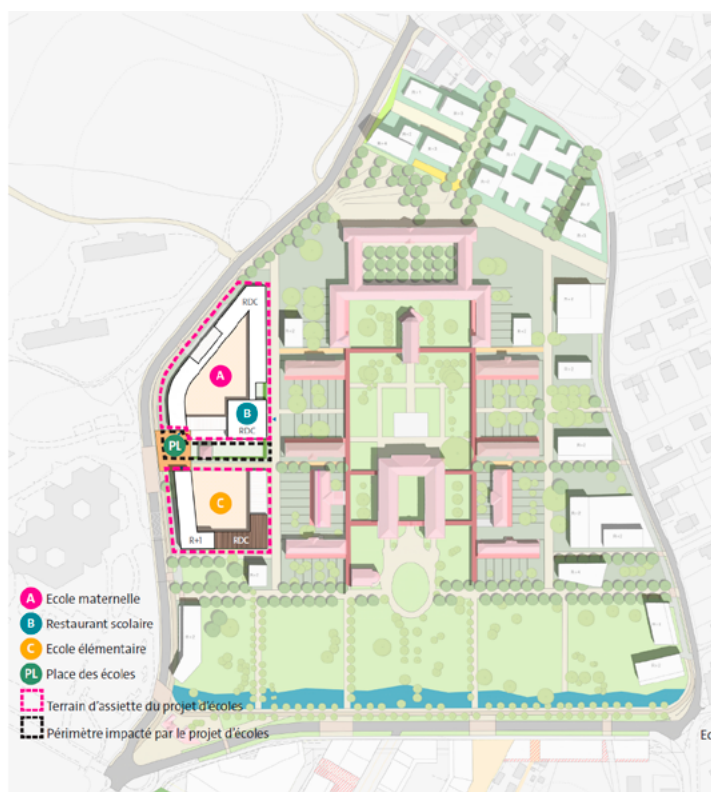
Respecter les principes du projet Grand Livettaz

Par rapport au nouvel axe nord-sud, les deux écoles s'implantent à distance des bâtiments d'origine, à l'instar des autres nouvelles constructions. Sur l'axe est-ouest, elles se positionnent de chaque côté.

Leur présence est signalée par une place des écoles à l'entrée du site, qui assure la liaison entre les deux bâtiments. L'école maternelle est quant à elle mise en retrait par rapport à cet axe est-ouest afin de préserver les vues d'abord sur l'Aumônerie, puis sur les bâtiments historiques.

Le restaurant scolaire, construit lors de la première phase conjointement avec l'école maternelle, est positionné au milieu du parcours nord-sud : les enfants venant du nord passeront par la nouvelle place centrale de Bassens, tandis que ceux venant du sud traverseront le parc.

Cette hypothèse entraîne la suppression de la quasi-totalité des logements initialement prévus à l'ouest dans le projet urbain Grand Livettaz afin de libérer l'espace nécessaire au groupe scolaire, ce qui représente 105 logements.



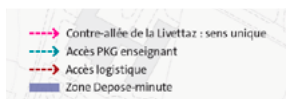
HYPOTHÈSE 3.1

Sur la base du scénario 1 "Symétrie" du projet urbain Grand Livettaz

Un accès motorisé pensé pour préserver le site

L'accès logistique du restaurant scolaire sera direct depuis l'avenue de Bassens.

Concernant le stationnement, l'hypothèse 3-1 prévoit 17 places en surface pour les enseignants ainsi qu'une zone de dépose-minute le long de la contre-allée de la Livettaz, aménagée en sens unique. Cette limitation s'explique par la proximité du parking silo de la Plaine et par la volonté de préserver le caractère singulier du site historique.



Le bilan prévisionnel d'opération

(projet Grand Livettaz, équipements
et projet scolaire)

	Livettaz Symétrie
Bilan d'aménagement Grand Livettaz	22,8 M€
Équipements et infrastructures supplémentaires	13,7 M€
	– Maison des associations à la Plaine – Multi Accueil à la Plaine – Médiathèque école de musique, de dessin et de danse à la Livettaz – Avenue de Longefand, avenue de Bassens, rue de l'Eglise, route de la Ferme, – Cheminements doux Chef-lieu et Espace Colombe
Projet scolaire	14,5 M€
	– Groupe scolaire unique à la Livettaz (19 classes) avec restaurant scolaire
Besoins globaux de financement	51 M€
Nbre de logements tous secteurs	728



HYPOTHÈSE 3.2

sur la base du scénario 2 « Habiter les murs » du projet urbain Grand Livettaz

- **Phase 1** : école maternelle de 8 classes avec restaurant scolaire
- **Phase 2** : école élémentaire de 11 classes



Rappel des principes fondamentaux du projet Grand Livettaz sur le secteur de la Livettaz : Scénario 2 "Habiter les murs"

Fondé sur les principes directeurs déjà évoqués, le scénario 2 "Habiter les murs" du projet urbain Grand Livettaz propose de jouer sur le contraste avec l'ordonnance spatiale symétrique du site historique, en opposant des formes organiques nouvelles à la géométrie rectiligne existante. Ce contraste a pour objet de renforcer la nature de chacune.

La question des murs d'enceinte est au cœur de ce scénario. Pendant plus de 150 ans, ces murs ont séparé le site de la Livettaz du monde extérieur. Pour ce scénario, ils deviennent un nouveau support d'habitat plutôt qu'une barrière.

En les habitant, à la manière de maisons de rempart ou de guet, ces nouveaux habitats sur pilotis, en apparence apesanteur, visent à sublimer la nature et l'existant avec humilité.

Ce scénario crée un vide important entre l'ancien et le nouveau pour y inviter la nature. Les nouveaux cheminements nord-sud traversent donc le parc existant désormais amplifié, en proposant un parcours plus mystérieux.

Ce grand vide offre également l'opportunité aux nouvelles constructions d'avoir plus de hauteur (de 9 m à 15 m) que l'existant (9 m).

À l'instar du scénario 1 "Symétrie", trois bâtiments-repères (R+4) sont positionnés pour ponctuer cette composition :

- Le premier dans le prolongement du chemin de la Mairie ;
- Le deuxième dans le prolongement du chemin piéton depuis le Château de Bressieux ;
- Le dernier en bordure du parc, faisant face au croisement de l'avenue de Longefand et de la rue Centrale.

HYPOTHÈSE 3.2

sur la base du scénario 2 « Habiter les murs » du projet urbain Grand Livettaz

Un terrain accessible, une cohérence urbanistique

Sur la base du scénario 2 "Habiter les murs" du projet urbain Grand Livettaz, l'hypothèse 3-2 propose d'implanter le groupe scolaire unique à l'ouest et au nord du site de la Livettaz, selon un phasage en deux étapes.

Comme pour l'hypothèse 1, cette localisation est prioritairement motivée par deux facteurs : une bonne accessibilité depuis l'avenue de Bassens et une minimisation des nuisances générées par le chantier de la seconde phase.

L'hypothèse 3-2 propose de réhabiliter une partie du bâtiment des Services Généraux ainsi que le bâtiment Magnan, inscrit aux Monuments Historiques, pour y accueillir l'école élémentaire sur deux niveaux. L'accès à cette école se fait depuis la cour du bâtiment des Services Généraux.

L'école maternelle se situe à l'ouest de l'école élémentaire et sa présence est signalée par une place à l'entrée du site de la Livettaz. Les vues d'abord sur l'Aumônerie, puis sur les bâtiments historiques sont préservées sur l'axe est-ouest.

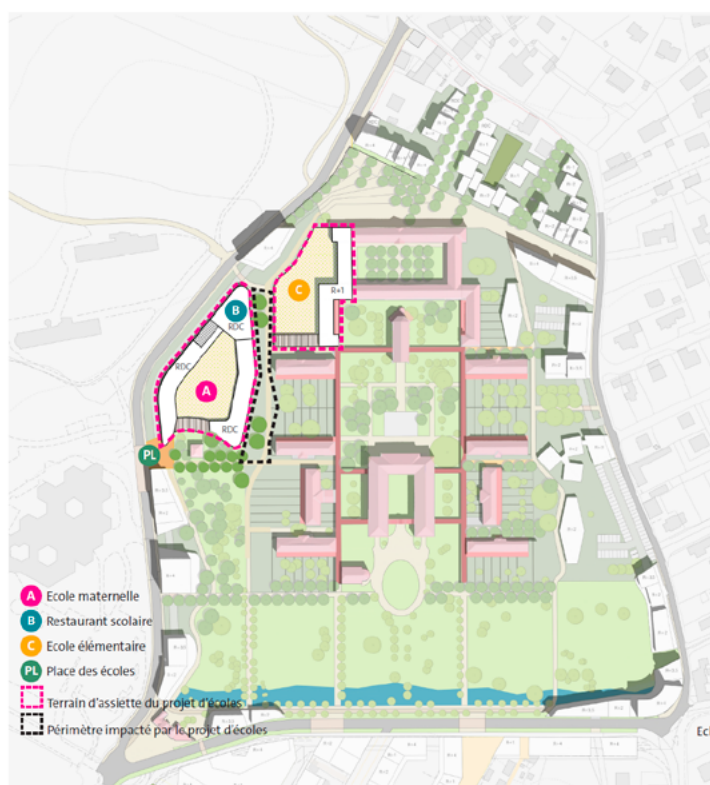
Par la place ou par le parc pour les enfants à pied

Le restaurant scolaire, construit lors de la première phase conjointement avec l'école maternelle, est positionné sur le cheminement nord-sud, près de la future place centrale de Bassens : les enfants venant du nord passeront par cette nouvelle place ou par le chemin de la Mairie, tandis que ceux venant du sud traverseront le parc. Son accès logistique sera direct depuis l'avenue de Bassens.

L'école maternelle et le restaurant scolaire adoptent une forme organique qui s'inspire de la courbe des murs d'enceinte, suivant le principe appliqué aux nouveaux logements.

Cette hypothèse entraîne la suppression de la moitié des logements initialement prévus à l'ouest dans le projet urbain Grand Livettaz afin de libérer l'espace nécessaire au groupe scolaire, soit 60 logements.

867 m² de surface d'équipements culturels, sur les 1500 m² initialement programmés dans le bâtiment des Services Généraux, seront à repositionner.



HYPOTHÈSE 3.2

sur la base du scénario 2 « Habiter les murs » du projet urbain Grand Livettaz

Itinéraire de substitution et respect du site

Parallèlement, cette nouvelle implantation scolaire conduit à supprimer la zone d'accès logistique initialement prévue pour les commerces et équipements du bâtiment des Services Généraux dans le cadre du projet du Grand Livettaz, afin de libérer l'emplacement pour la future école élémentaire. Pour préserver le caractère entièrement piéton de la place de Bassens, un accès de substitution pourrait être envisagé depuis la rue Centrale, étant donné la fréquence occasionnelle des livraisons.

Concernant le stationnement, l'hypothèse 3-2 prévoit 5 places en surface pour les enseignants ainsi qu'une zone de dépose-minute le long de la contre-allée de la Livettaz, aménagée en sens unique. Cette limitation s'explique par la proximité du parking silo de la Plaine et par la volonté de préserver le caractère singulier du site historique.

Le bilan prévisionnel d'opération

(projet Grand Livettaz, équipements et projet scolaire)

	Livettaz habiter les murs
Bilan d'aménagement Grand Livettaz	20,4 M€
Équipements et infrastructures supplémentaires	13,7 M€
– Maison des associations à la Plaine	
– Multi Accueil à la Plaine	
– Médiathèque école de musique, de dessin et de danse à la Livettaz	
– Avenue de Longefand, avenue de Bassens, rue de l'Eglise, route de la Ferme,	
– Cheminements doux Chef-lieu et Espace Colombe	
Projet scolaire	14,8 M€
– Groupe scolaire unique à la Livettaz (19 classes) avec restaurant scolaire	
Besoins globaux de financement	48,9 M€
Nbre de logements tous secteurs	782



Un groupe scolaire unique à la Plaine

HYPOTHÈSE 4

**Construction
d'un groupe scolaire unique**
et de son restaurant scolaire

HYPOTHÈSE 4

- **Phase 1** : Construction d'une nouvelle école maternelle (8 classes) avec restaurant scolaire
- **Phase 2** : Réhabilitation de l'école élémentaire (3 classes) et construction d'une extension (8 classes)

Une « cour oasis » pour faire face au changement climatique

L'hypothèse 4 propose d'organiser le futur groupe scolaire en deux entités distinctes de part et d'autre de l'axe nord-sud du secteur de la Plaine.

Les bâtiments du groupe scolaire s'installent en périphérie de leurs parcelles afin de dégager une cour centrale. Disposés en miroir par rapport à l'axe, ils forment ensemble un grand vide central, potentiellement intéressant pour accueillir la nature et constituer ce qu'on appelle communément une « cour oasis », un dispositif contribuant à la résilience urbaine face au changement climatique.

Une ouverture sur l'esplanade

Pour l'extension de l'école élémentaire, un bâtiment en « L » est proposé pour être à la fois proche du bâtiment existant et s'ouvrir sur l'esplanade de la Plaine.

L'école maternelle, quant à elle, s'organise en « C » pour border sa parcelle et animer l'esplanade et le belvédère.

Dans la même logique, le restaurant scolaire s'ouvre également sur l'esplanade.

Comme tous les autres secteurs du projet urbain Grand Livettaz, les îlots scolaires bénéficient de la pleine terre, à l'exception des emprises bâties.

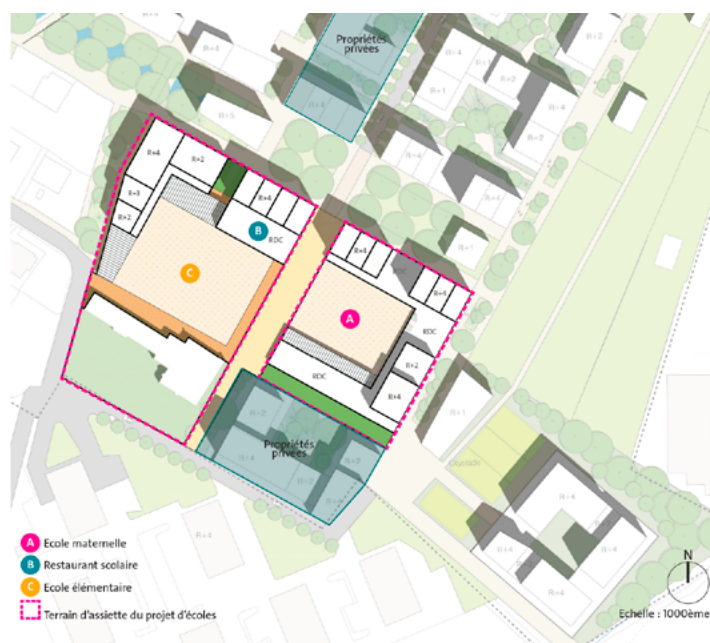
Entre l'école maternelle et l'espace multisports, un bâtiment de R+1 est destiné à l'accueil de jeunes enfants en rez-de-chaussée et à des locaux associatifs à l'étage.

Des logements sur l'école

L'hypothèse 4 propose de superposer des logements sur les bâtiments scolaires pour plusieurs raisons :

- Ne pas consommer de sol pour un usage unique et de faible densité ;
- Atteindre une densité raisonnable créant une mixité fonctionnelle ;
- Animer l'esplanade hors temps scolaire (soirs, week-ends et vacances) pour rendre le quartier vivant ;
- Assurer un meilleur équilibre économique du projet.

Cette hypothèse qui superpose des logements sur le groupe scolaire, permet de limiter la perte de logements à 55 unités. Sans cette superposition, c'est l'intégralité des 120 logements initialement prévus sur ces parcelles qui serait perdue



HYPOTHÈSE 4

Préserver le caractère écologique et « marchable »

Cette configuration nécessite la suppression d'une rue traversante devant l'école élémentaire existante. Cette suppression impose que l'axe nord-sud se termine par un tronçon à sens unique. Toutefois, le maintien de cet axe vise à anticiper l'évolution de son environnement proche et à préserver un double sens potentiel jusqu'à la rue des Écoles, au sud.

Les accès piétons aux écoles et aux logements se font depuis l'esplanade. Quant à l'accès motorisé, trois zones de dépose-minute sont envisagées pour encourager les mobilités douces et préserver le caractère écologique et « marchable » du quartier :

- Une première zone le long de l'axe nord-sud, pour les flux venant du nord ;
- Une deuxième sur la contre-allée de l'avenue de Bassens, pour les flux venant du sud ;
- Une troisième, au parking silo.

Le bilan prévisionnel d'opération (projet Grand Livettaz, équipements et projet scolaire)

	Livettaz Symétrie	Livettaz Habiter les murs
Bilan d'aménagement Grand Livettaz	21,5 M€	20,5 M€
Équipements et infrastructures supplémentaires	14,1 M€	14,1 M€
– Maison des associations à la Plaine		
– Multi Accueil à la Plaine		
– Médiathèque école de musique, de dessin et de danse à la Livettaz		
– Avenue de Longefand, avenue de Bassens, rue de l'Eglise, route de la Ferme,		
– Cheminements doux Chef-lieu et Espace Colombe		
Projet scolaire	13,1 M€	13,1 M€
– Groupe scolaire unique à la Plaine (19 classes) avec restaurant scolaire		
Besoins globaux de financement	48,7 M€	47,7 M€
Nbre de logements tous secteurs	778	787





www.bassens-savoie.fr

